

N° 2

# SÉNAT DE LA COMMUNAUTÉ

SESSION ORDINAIRE OUVERTE LE 15 JUILLET 1959

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 15 juillet 1959.

## ALLOCATION

PRONONCÉE

Par M. MARIUS MOUTET,

Président d'âge.

---

Mes chers collègues,

Mes premiers mots seront évidemment pour remercier M. le Président de la Communauté du grand honneur qu'il a fait à notre assemblée en ouvrant sa première session.

Bien que je ne doive qu'au bénéfice de l'âge l'honneur de présider cette séance d'installation du Sénat de la Communauté, je vous déclare que j'en suis profondément heureux.

Cette journée marque une étape décisive dans l'évolution des peuples dits « colonisés » vers la liberté. C'est par un acte de confiance dans la France que se réalise cette étape pour, avec elle, maintenir, développer et au besoin défendre cette jeune liberté.

Cette journée prouve que, malgré les inévitables erreurs commises, ce sont les principes d'une politique généreuse qui finissent par triompher. Cette politique n'était donc pas faite seulement de grands mots, parfois suivis de cruelles déceptions : la France tient ses promesses.

C'est une victoire remportée sur le racisme qui a fait tant de mal, fait couler tant de sang ; c'est le triomphe de l'égalité des hommes et des races et d'une union fraternelle.

Pour moi, pourquoi vous cacher la satisfaction que j'éprouve de n'avoir pas combattu en vain pendant toute ma vie publique et par deux fois, au pouvoir, d'avoir pu contribuer à préparer cet avenir au milieu des pires difficultés de l'avant et de l'après-guerre.

Nous démontrons aujourd'hui que la compréhension et l'intelligence peuvent permettre d'obtenir les meilleurs résultats, sans recourir à la sauvagerie de la sédition et de la guerre.

Nous n'ignorons pas qu'il y a eu aussi une politique d'impérialisme et de conquête ; le contact des races a été souvent rude et assorti de violences et de mépris qui ont rendu difficile l'accord entre les uns et les autres. L'exploitation de l'homme par l'homme, les erreurs de la traite et du travail forcé ont toujours suscité chez moi une répulsion d'autant plus grande que j'avais foi dans la mission civilisatrice de la France.

Certaines erreurs d'administrateurs, souvent bien intentionnés, m'ont conduit à déclarer en décembre 1936, dans un discours qui terminait la conférence des gouverneurs généraux que j'avais instituée : « J'espère que le résultat de cette conférence sera de fortifier nos volontés pour remédier à cette inquiétante disproportion entre l'idéal colonisateur de notre pays et les moyens de fortune pratiqués pour le réaliser ».

Cependant, comment ici ne rendrais-je pas l'hommage qui est dû au plus grand nombre de ces administrateurs, qui ont réalisé une grande œuvre française dans ce qui était alors les territoires d'outre-mer. L'un des plus grands d'entre eux, mort tout jeune pour la France, Van Vollenhoven, ne disait-il pas : « Les règlements ne sont rien, les hommes sont tout », et encore : « Rien de grand ne se fait que par le cœur ».

J'ai vu travailler ces administrateurs de brousse qui avaient la tâche surhumaine de relier à la réalité des pays indigènes les bureaux des ministères de Paris et ces autres bureaux qui ont proliféré dans les chefs-lieux des colonies. Je sais dans quelles conditions pénibles pour la santé et dans quelle tension d'esprit travaillaient ces hommes perdus au loin, accablés de besogne, chargés d'humaniser les prestations et l'impôt, tenus souvent pour responsables d'un régime créé et soutenu en dehors d'eux. Vers eux vont ma pensée, mon salut et ma gratitude. Je peux les assurer aujourd'hui qu'ils ne seront pas abandonnés.

Assurément, il y avait aussi autour d'eux ces chefs indigènes dont l'autorité était menacée, avec la transformation des cadres sociaux, par les idées nouvelles et les besoins nouveaux que nous apportions. Quelques-uns avaient cependant une mentalité de féodaux qui, je l'espère, ne se représentera sous aucune forme dans l'avenir.

Une politique idéaliste pour l'outre-mer remonte loin dans notre histoire puisque déjà Richelieu disait : « Traitez vos indigènes non pas en sujets mais en associés ». Cette politique est issue des principes de notre grande Révolution, de la tradition chrétienne et de cet esprit laïc qui respecte toutes les croyances et protège l'exercice de toutes les religions.

Depuis lors, combien de Français d'origine, de confession et d'opinion différentes l'ont poursuivie et imposée, et parmi eux l'abbé Grégoire, évêque constitutionnel et assermenté, rencontre le cardinal Lavigerie, haut dignitaire de l'Eglise, et le protestant Schoelcher pour réclamer et assurer l'abolition de l'esclavage !

Combien d'autres, qui unirent les destins de la France à ceux des populations d'outre-mer furent les agents d'une conquête sans violence ! N'est-ce pas Savorgnan de Brazza qui a mérité cette épitaphe : « Sa mémoire est pure de sang humain », lui qui prélu à notre coopération en signant le traité de collaboration avec Makoko, roi des Batékés, dont le souvenir est rappelé dans le traité de Versailles ?

N'est-ce pas le colonel Binger qui parcourut toute la Haute-Volta et la Côte d'Ivoire et les rallia à la France sans tirer un coup de fusil ; n'est-ce pas Auguste Pavie, ce télégraphiste, « explorateur aux mains et aux pieds nus », qui obtint pour la France le protectorat du Laos et qui a raconté ses étapes sous le titre : « A la Conquête des cœurs » ?

N'est-ce pas ce même idéalisme qui a inspiré la politique des laïcs comme Paul Bert, Jules Ferry ou Albert Sarraut et aussi la tradition de nos plus illustres pasteuriens comme Yersin, Nicolle, Calmette, le docteur Jamot et le docteur Schweitzer et tant de nos médecins coloniaux qui ont lutté victorieusement contre les endémies et les épidémies tropicales.

C'est grâce à l'œuvre culturelle et humanitaire de la France, à la politique scolaire, à la création des petits et des grands établissements d'enseignement, depuis l'école de brousse, en passant par les centres d'enseignement technique, pour arriver aux universités comme celle de Dakar et aux grands centres de recherches comme l'Institut français

d'Afrique noire et l'illustre Ecole française d'Extrême-Orient. C'est en grande partie grâce à cette œuvre que se sont constituées les élites grâce auxquelles douze nations ici réunies à la République française pourront se gouverner elles-mêmes.

Notre réunion est pour des hommes comme moi un point d'arrivée ; mais naturellement il sera aussi un point de départ. J'ai toujours cru à cette évolution. J'ai eu foi dans ces masses, dans les millions d'hommes qui appartiennent encore aux races nues, en me souciant uniquement de leurs intérêts.

Mes instructions de 1936, faisant mienne la formule du Président Léon Blum : « Extraire du fait colonial le maximum de justice sociale et de possibilités humaines », fixaient mes directives : faire vivre et mieux l'ensemble de ces populations. « Il s'agit — disais-je — de les organiser pour qu'elles forment avec la métropole un ensemble complexe acceptable pour tous. Nous n'y parviendrons pas si nous ne songeons qu'à enrichir certaines oligarchies, tant européennes qu'indigènes. »

« Si, dans cette conférence, la question du progrès culturel des masses indigènes n'est pas discutée, c'est parce que je suppose bien qu'au même titre que la lutte contre les fléaux essentiels, elle est l'œuvre fondamentale toujours dans vos préoccupations. »

« Si nous voulons arriver à certaines libertés politiques qui sont notre but, attachons-nous essentiellement aux libérations primordiales ; les libertés politiques seront, le moment venu, le moyen de poursuivre ce développement dans la voie du progrès continu. »

Le moment que j'annonçais en 1936 est venu, et nous le vivons aujourd'hui.

Mais, depuis vingt-trois ans, il a fallu franchir de difficiles étapes.

La guerre a tout retardé ; nous avons connu des défaillances affligeantes, mais aussi des actions réconfortantes comme le signal du ralliement pour la libération de la France, donné par le gouverneur du Tchad, Félix Eboué, ce noir que j'avais élevé à ses hautes fonctions parce que je connaissais sa valeur et son caractère, et pour répondre immédiatement à une diatribe raciste d'Hitler.

Nous avons eu la conférence de Brazzaville. Je suis certain que le programme qui en est sorti fut pour beaucoup dans la confiance que les électeurs de toutes races ont faite au général de Gaulle et dans l'adhésion des douze nations à la Communauté.

La voie de la liberté était ouverte, il n'y aurait plus de régression.

A la Libération, revenu au pouvoir, je n'ai fait que suivre cette voie. Le programme de Brazzaville fut la charte de mon équipe ministérielle et aussi de la plupart de celles qui lui ont succédé. La Constitution qui nous régit et que vous avez adoptée a repris le préambule de celle de 1946 : « C'est en vertu de ces principes et de celui de la libre détermination des peuples que la République offre aux territoires d'outre-mer qui manifestent la volonté d'y adhérer des institutions nouvelles fondées sur l'idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité et conçues en vue de leur évolution démocratique. »

Cette offre, vous l'avez acceptée librement comme le prouve votre présence ici ; le doyen des parlementaires français en exercice vous remercie du fond du cœur au nom de la France métropolitaine.

Cette Constitution de 1946 contenait ce titre VIII si critiqué. Il instituait cependant l'Union française et il s'était attaché à rendre possibles toutes les évolutions.

Il s'agissait, non seulement de former ceux qui seraient capables de gérer démocratiquement les affaires de leur pays, mais de les admettre à discuter et à décider sur celles de tous les Français.

Avec des droits égaux, quarante-trois députés d'outre-mer entraient à l'Assemblée nationale, quarante-quatre au Conseil de la République, et jamais leur droit de parler librement ne fut contesté. Pour leur garantir qu'ils ne seraient pas gouvernés despotiquement, la Constitution créait cette Assemblée de l'Union française, institution unique en son genre, où tous les territoires d'outre-mer étaient représentés à égalité avec la métropole. Cette Assemblée devait donner son avis sur tous les projets intéressant les territoires d'outre-mer, mais cet avis n'avait qu'un caractère consultatif et l'Assemblée n'avait pas assez de pouvoirs réels.

On ne supprime vraiment que ce que l'on remplace.

C'est votre rôle de tenir lieu de l'Assemblée défunte ; mais ses travaux, dont beaucoup furent remarquables, ne sont ni à négliger ni à oublier.

Aujourd'hui, le Sénat de la Communauté aura à discuter des intérêts qui nous sont communs et les délibérations qu'il prendra s'imposeront à l'attention du conseil exécutif de la Communauté.

La Constitution de 1946 prévoyait ces assemblées territoriales qui furent instituées par une loi leur donnant des pouvoirs importants.

Elles ont permis d'affirmer chez leurs membres une maturité politique certaine ; elles ont rendu plus facile le passage à ces lois-cadres qui ont donné aux élus des populations d'outre-mer le droit de créer des conseils de gouvernement pour une gestion politique autonome de leurs affaires intérieures.

Dans le même temps, on rétablissait dans leur dignité d'homme ceux que la colonisation avait trop souvent abaissés. Le travail forcé était supprimé par décret. Un code du travail, promulgué par le dernier des décrets-lois que pouvait prendre le Ministre, ne fut cependant appliqué qu'une fois voté par les assemblées parlementaires.

Le régime de l'indigénat disparaissait, aboli également par décrets, et l'arbitraire administratif devait être remplacé par l'organisation de la justice. Il y a beaucoup à faire encore dans ce domaine.

Aujourd'hui, l'homme blanc a passé son fardeau. Mais, Français, il n'abandonne pas la tâche qu'il s'était volontairement assignée ; par ce F. I. D. E. S., par ce fonds d'investissement pour le développement économique et social, qui a entraîné pour la métropole des contributions supérieures à celles que les Etats-Unis ont consacrées à l'ensemble des pays sous-développés, la République française continuera son aide aux nations qui ont adhéré à la Communauté.

Ne croyez pas cependant que les travailleurs métropolitains qui réclament des écoles, des adductions d'eau, de l'électricité, des marchés, des équipements de toute nature, ignorent combien ces sacrifices pèsent sur l'économie de la France métropolitaine.

Des publicistes, et non des moindres, soutiennent que la France serait dans une situation florissante sans ces dépenses. C'est l'honneur de notre pays que ces conseils ne soient ni écoutés ni suivis et que la France ne renonce pas à ces charges. Les intérêts moraux comptent autant que les intérêts matériels et nous lieront davantage puisque vous avez compris par votre adhésion que notre collaboration était une nécessité vitale utile aux deux parties.

Nous voilà donc réunis et unis pour le meilleur et pour le pire, c'est-à-dire pour faire mieux et pour nous soutenir dans le malheur s'il venait à fondre sur nous une fois de plus.

Unis pour combien de temps et sous quelle forme ?

Il est impossible de ne pas se poser la question

Les appels à l'indépendance viennent de l'intérieur de la Communauté, où ce mot d'ordre de l'indépendance sert de base idéologique à des oppositions démocratiques aux gouvernements en fonction. Le Mali ne cache pas qu'il n'y a pour lui qu'un seul objectif final, mais non immédiat, l'indépendance.

Les appels viennent surtout de la jeunesse, impatiente, heureusement ! comme toutes les jeunesses, avide de changements aussi radicaux que possible pour remplacer ce que les aînés ou les anciens ont construit.

Je me suis borné, quant à moi, à organiser dans chaque groupe de territoires un grand conseil, composé de représentants des assemblées territoriales ; je ne pense pas que cette expérience ait été sans résultat.

Mais ce qui importe, c'est de considérer quelles sont les libérations primordiales. La lutte n'est plus entre Bolivar et l'Espagne. Il s'agit avant tout de vêtir ceux qui sont nus, de nourrir ceux qui ont faim, d'instruire ceux qui souffrent de l'ignorance.

C'est assurément une magnifique entreprise que l'édification d'une nation négro-africaine qui s'étendrait à la plus grande partie d'un continent et je comprends qu'elle enflamme les esprits.

Mais poursuivons pour l'instant l'effort d'organisation que nous avons actuellement entrepris.

Les appels viennent aussi de ceux qui ont préféré leur totale indépendance. La métropole n'a pas l'intention de les abandonner à leurs seules ressources.

Nous devons penser aux masses peu développées et menacées, en cas de difficultés financières et économiques, d'un retour au travail forcé, comme on le leur a dit. Je ne veux pas croire que la liberté politique puisse revenir pour certains aux temps révolus et aux pratiques que nous avons abolies.

« O temps ! suspend ton vol » disait le poète. Nous n'avons pas la prétention d'arrêter la marche du temps au point où nous en sommes arrivés. Mais il y a encore à parcourir ensemble sur la voie du progrès continu une longue route où nous rencontrerons bien des obstacles.

Ce n'est pas le moment de tisser « le linceul de pourpre où dorment les dieux morts ». La France est d'autant plus vivante qu'elle s'enrichit aujourd'hui d'un sang nouveau et de vos jeunes ardeurs réveillées.

Il faut que les nouveaux gouvernements n'oublient pas que les pouvoirs qui leur sont donnés doivent servir les hommes, que leur premier devoir est de relever le niveau social de leurs peuples et que leur tâche sera singulièrement difficile et lourde : il faudra combiner des genres de vie bien différents et nous aurons même à poursuivre cette recherche avec eux, en leur apportant le soutien de notre expérience et de nos ressources.

Ainsi, chaque jour, nos peuples sentiront davantage la nécessité d'associer leurs vies.

Hommes de toutes races, de toutes religions, de toutes situations, travaillons pour un monde nouveau dans une libre et forte Communauté, où dans la justice et la liberté régnera la paix par l'entraide fraternelle des hommes.